

Aperçu des changements apportés aux tarifs et aux services des colis

En vigueur le 12 septembre 2022, à moins d'indication contraire



Le présent aperçu constitue un avis des changements qui ont une incidence sur les services que vous utilisez ou qu'un utilisateur autorisé de votre convention conclue avec Postes Canada utilise. **Veillez communiquer ces renseignements aux représentants appropriés au sein de votre entreprise.**

Le 12 septembre 2022, nous apporterons des changements aux tarifs et aux services des colis du régime intérieur, à destination des États-Unis et du régime international.

La tarification ajustée reflète l'augmentation des coûts de traitement et de livraison, ainsi que la nécessité de servir un nombre croissant d'adresses. Nous avons veillé à ce que les tarifs demeurent concurrentiels et soient conformes aux rajustements des années précédentes.

Voici les services touchés par ces changements :

Régime intérieur

Priorité^{MC}
Xpresspost^{MC}
Xpresspost^{MC} certifié
Colis accélérés^{MC}
Colis standard^{MC}
Documents de bibliothèque
Poussins d'un jour

É.-U. et régime international

Priorité^{MC} Mondial (**en vigueur le 9 janvier 2023**)
Xpresspost^{MC} – É.-U. et International
Colis accélérés^{MC} – É.-U.
Colis-avion ou Colis de surface – International
Petit paquet^{MC} – É.-U. et International
Paquet repérable^{MC} – É.-U. et International

Majoration tarifaire moyenne

Régime intérieur

La majoration tarifaire moyenne pondérée pour les colis du régime intérieur est de 4,0 % pour la clientèle commerciale.

É.-U. et régime international

La majoration tarifaire moyenne pondérée pour les colis du régime international et à destination des États-Unis est de 1,4 % pour la clientèle commerciale.

À compter du 9 janvier 2023 : L'augmentation tarifaire pour le service Priorité^{MC} Mondial est de 5,4 %.

Frais accessoires

Changements aux options et aux suppléments (consultez le Guide du client pour connaître les spécifications détaillées) :

- Voici les majorations tarifaires pour les options d'expédition et les suppléments :
 - L'option Signature passera de 1,75 \$ à 2 \$.
 - La couverture-responsabilité (jusqu'à 100 \$) pour un Colis standard passera de 2,25 \$ à 2,50 \$.
 - La couverture-responsabilité supplémentaire passera de 2,25 \$ à 2,50 \$.
 - Le supplément s'appliquant aux documents préparés manuellement passera de 1,50 \$ à 2 \$.
 - Le supplément s'appliquant aux articles sans manifeste passera de 1,50 \$ à 2 \$.
- À compter du 9 janvier 2023 :** La couverture-responsabilité supplémentaire pour le service Priorité^{MC} Mondial est de 3,75 \$.

Suppléments de la période de pointe (du 31 octobre 2022 au 15 janvier 2023)

- Le supplément s'appliquant aux articles surdimensionnés ou non emballés passera de 18 \$ à 25 \$.
- Le supplément s'appliquant aux articles non conformes passera de 300 \$ à 400 \$.

Changements apportés aux services

Expansion du service Paquet repérable – International

La couverture du service Paquet repérable – International sera élargie pour inclure la Chine, Taïwan et les Émirats arabes unis.

Le plus récent *Guide du client pour les services de colis* est toujours disponible à la page postescanada.ca/servicesdecolis.